



Konstellations

L'Apologie de Socrate :
De la mise en scène à la conscience de soi

Par Sarrah Osama

Fichier : 0601.03.pdf

Sarrah Osama ©

sarrah.osama@umontreal.ca

Dans son étude sur les formes du chronotope dans le roman, Mikhaïl Bakhtine consacre une partie à la biographie et l'autobiographie antiques. Il remonte les origines de ce genre narratif à l'*Apologie de Socrate* écrite par Platon après le décès de celui qui fut son maître. Selon Bakhtine, c'est dans ce discours prononcé en public que l'on a accès à une des premières «prise de conscience autobiographique de l'homme¹». De nos jours, l'autobiographie est un genre littéraire à part entière, il permet à des individus voulant faire état de leur subjectivité, de leur expérience de vie, de leurs erreurs, de leur connaissance de s'exprimer. Revenons à l'origine de ce terme : il est composé de trois particules, *auto – bio – graphie*. C'est donc un écrit de la vie de la personne même qui écrit. Déjà un problème se pose : Socrate n'est pas celui qui a écrit son apologie, il a même refusé de le faire. Platon est celui qui le fait parler à la première personne et le met en scène après sa mort.

Mais demandons-nous aussi pourquoi précisément l'apologie serait à l'origine de l'autobiographie? Dans la Grèce antique, l'apologie est ce discours prononcé face à des juges, à un tribunal lorsqu'on voulait se disculper d'un crime, se justifier ou se défendre face à une accusation faite par autrui. Quelle est la place de cette mise en scène judiciaire dans l'autobiographie, existe-t-elle encore? Et, si la volonté de celui qui écrit est toujours de se justifier et de paraître innocent, peut-on encore considérer l'autobiographie comme une narration vraie, quel est le degré de véracité qu'on peut y rattacher? Comment peut-on y croire, croire à ce qui nous est donné à lire?

C'est autant de questions que doit se poser le lecteur qui décide de lire une autobiographie. Celui-ci doit se demander si le texte qu'il s'apprête à lire est le témoignage d'une vie ou bien un texte littéraire dont il va pouvoir apprécier le style. Dans ce dernier cas, nous pourrions aussi nous demander quel est ce style particulier à l'autobiographie. Est-ce un style qui relève purement de la rhétorique, visant à convaincre et surtout à plaire au lecteur qui, dans cet esprit, assumerait le rôle d'un juge?

Je me suis posée toutes ces questions lorsque j'ai décidé de travailler sur ce petit texte de Bakhtine, alors pour éviter de me perdre (et surtout de vous perdre avec moi), j'ai préféré rester proche du texte de Platon. J'espérais qu'en l'étudiant de plus près, j'allais pouvoir répondre à quelques unes de ces questions et voir ce qui reste dans l'autobiographie telle qu'on la connaît aujourd'hui du texte de l'apologie et de la figure de Socrate en tant qu'autobiographe.

Le début de l'apologie de Socrate permet de placer les protagonistes du procès dans leurs rôles respectifs. D'entrée de jeu, lorsque Socrate commence son plaidoyer, il s'adresse aux

¹ Mikhaïl Bakhtine, «Formes du temps et du chronotope» dans *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, «tel», 1978, p.278.

juges en posant une question : «Comment mes accusateurs ont agi sur vous, Athéniens, je l'ignore : le fait est que moi-même c'est tout juste s'ils ne m'ont pas fait oublier qui je suis, tant leurs discours étaient persuasifs.»² Le lecteur reconnaît une des caractéristiques principales des discours socratiques : l'interrogation, accompagnée ici d'une feinte admiration pour ces accusateurs. Socrate se place dès le début dans une arène face à ces ennemis et il prend à témoin les habitants de la Cité qu'il se permet d'apostropher avec l'usage du terme «Athéniens». Il place ainsi les éléments nécessaires au commencement du procès. Il ajoute ensuite : «Eux donc, je le répète, n'ont rien dit de vrai ou presque. Mais de moi vous n'entendrez rien que la vérité.» (p.70, 17b) Il s'oppose à ces accusateurs en prêtant serment de vérité : c'est sa vérité qu'il va pouvoir raconter, ce qu'il est et pourquoi il l'est. Dans son ouvrage *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Gisèle Mathieu-Castellani définit un des éléments décisifs de l'autobiographie : «la déclaration de véridicité, accompagnée de ses modalisations, et assortie du refus de l'ornement'.»³ C'est ce que promet Socrate à ses juges et à ses concitoyens. Pour ce faire, il va faire appel à son passé en commençant par mentionner son âge : il affirme avoir soixante-dix ans (p.70, 17d) et selon ses dires : «il ne me siérait guère [...], sans doute, à mon âge, de venir devant vous façonner mes discours comme un petit jeune homme.» (p.70, 17c) Les juges ont donc face à eux un personnage qui a de l'expérience en tant qu'orateur mais qui promet de n'utiliser que le langage usuel et «les tournures dans lesquelles [il] aurai[t] été élevé» (p.70, 18a).

Je crois qu'il est permis de douter de la simplicité du discours de l'apologie telle qu'évoqué par son tenant. Socrate est un philosophe et, à l'époque, tout philosophe qui se considère comme tel a une connaissance approfondie de la rhétorique et de tous ses rouages. Étant donné que c'est un discours platonicien, il faudrait distinguer bien évidemment la rhétorique sophiste – qui vise simplement à persuader et à laquelle s'oppose farouchement Platon – à la rhétorique psychagogique utilisée par Socrate et qui permet la formation de la pensée. C'est probablement à cette distinction qu'il est fait allusion lorsque Socrate affirme qu'il est «inhabile à parler» (p.69, 17b), une distinction que ses accusateurs ne peuvent pas faire. À la fin de son apologie, Socrate déclare que «ce qui est juste, c'est d'instruire et de persuader.» (p.107, 35c) Il cherche donc à établir son innocence en argumentant dans le but de convaincre le tribunal de son innocence. Mathieu-Castellani nous éclaire en rajoutant que:

² Platon, *Apologie de Socrate*, Paris, Le livre de Poche, 1992, p.70 [17a].

Par souci de concision, les citations tirées de cet ouvrage seront dorénavant indiquées entre parenthèses : la page et la section figureront.

³ Gisèle Mathieu-Castellani, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, PUF, 1996, p.24.

L'autobiographie retrouve [...] cette rhétorique de «l'histoire vraie», d'une histoire qui récuserait la rhétorique et ses artifices, au profit de la nature et de la vérité. Car le refus de la «rhétorique» est lui-même rhétorique : il est argument persuasif à l'intention du lecteur, comme s'il pouvait y avoir une naturalité non rhétorique du langage.⁴

Tel que mentionné ci-dessus, la rhétorique paraît donc faire partie intégrante de l'autobiographie, et plus encore, du langage même. Dire la vérité et utiliser la rhétorique ne sont donc pas deux propositions antagonistes.

Selon Mathieu-Castellani, «celui qui écrit et présente à autrui le discours de sa vie et de ses actions, [...], ouvre un procès, soutient une cause, convoque des témoins à la barre du tribunal, en appelle à un juge ou à des juges, se défend et s'accuse, s'accuse et refuse de se défendre⁵». Dans le cas de Socrate, il n'est pas l'instigateur de son propre procès mais il le subit. Il tente de se défendre du mieux qu'il peut des accusations proférées contre lui. Il est accusé de ne pas croire aux dieux et de corrompre la jeunesse. Cependant, le lecteur n'entend jamais les accusations prononcées par les vrais accusateurs. Au contraire, Socrate est celui qui prononce sa propre accusation. Il dit :

Faisons comme si mes accusateurs avaient prêté serment et lisons leur acte d'accusation : «Socrate est coupable devant la justice : il recherche témérement ce qui est sous la terre et dans le ciel, d'une mauvaise cause il en fait une bonne, et il enseigne aux autres à faire de même.» Tel est à peu près leur acte d'accusation. (p.72, 19c)

Nous n'avons jamais accès aux paroles des accusateurs et la façon dont Socrate énonce l'accusation donne l'impression qu'on se retrouve face à des accusations plutôt évanescentes. En outre, même lorsqu'il se retrouve face à un des accusateurs principaux, Socrate fait ressortir l'incohérence de ses propos par ses interrogations que son adversaire ne peut éviter ni contourner. En effet, il pousse Méléto à répondre à plusieurs reprises pour finalement déclarer : «tu ne persuades personne, et tu m'as l'air, je t'assure, de ne pas être persuadé toi-même.» (p.89, 26e) Socrate réussit à confondre son ennemi et à démontrer la superficialité de son accusation.

Plusieurs autres éléments seraient à analyser ici mais le temps va me manquer alors j'aimerais en profiter pour m'arrêter un peu sur le personnage de Socrate. Pendant toute son

⁴ *Idem*, p.27.

⁵ *Idem*, p.37.

apologie, il tente de démontrer qu'il n'est pas la personne que ces accusateurs pensent qu'il est. Il assume parfaitement son rôle de philosophe. D'abord, il ne va pas se défendre comme n'importe quel rhéteur, il affirme : «je préfère de beaucoup mourir après m'être défendu comme je l'ai fait plutôt que vivre après un plaidoyer à leur façon.» (p.113, 38e) Et en effet, il s'en va vers la mort sans aucun regret. Il considère qu'il n'a aucun reproche à se faire ayant vécu dans la vertu, la justice et le respect des dieux. D'ailleurs, une autre question se pose : quel est le lien qu'on pourrait établir entre la mort et l'autobiographe? Écrire sa vie, serait-ce accepter sa mort et vouloir se mettre à nu avant le trépas pour éclaircir toute confusion? Mathieu-Castellani parle dans son ouvrage de «cette volonté de dire et de se dire «tout nu» qui fonde le contrat autobiographique et son écriture testamentaire.»⁶ L'autobiographie serait peut-être donc cet héritage qu'on laisse aux autres, aux générations futures. Je dois avouer que je n'ai pas vraiment de réponse à cette question, vous allez peut-être pouvoir m'en fournir une...

Que faisons-nous maintenant de cette autre question posée par le fait que c'est Platon qui a écrit cette apologie? Est-ce que cela amoindrit en quelque chose l'image que nous avons de Socrate, de ce que nous savons – ou plus exactement de ce que nous ne savons pas – de lui? Il est vrai que si Socrate avait eu l'occasion de prononcer son apologie, il l'aurait peut être fait tout autrement, mais le fait est qu'il a refusé de se défendre, alors on pourrait se perdre dans d'infinies suppositions, mais le texte demeure. Platon a peut être utilisé son maître pour dire ce que lui-même pensait et peut être pas. Cependant, pour Mathieu-Castellani, «l'autobiographie [...] est une déclaration d'état civil, l'acte de naissance d'une personne qui assumerait son personnage.»⁷ En lisant l'apologie, c'est exactement ce qui ressort : nous avons le portrait d'un personnage qui assume ce qu'il est jusqu'à sa mort et même au-delà. Le personnage de Socrate étant construit dans ce texte, nous ne saurons jamais si Platon a réellement dit vrai à propos de son maître ou s'il a entrepris un projet plutôt philosophique visant à établir un manuel de conduite à l'usage des philosophes et à régler le compte des poètes et des politiques. En bref, nous ne saurons jamais si Platon a été transcripteur, scribe ou vraiment écrivain, romancier. Cela remet-il en cause la conception de l'apologie de Socrate comme origine de l'autobiographie? Je crois que non. D'abord, parce que nous parlons bien d'une origine, donc nous ne pouvons vraiment, au risque d'un anachronisme malheureux, comparer ce qu'est devenu l'autobiographie de nos jours à cette apologie. De plus, et cela est une opinion personnelle, dans toute autobiographie, un personnage est construit. Cela certes repose le problème de la volonté de véracité relié à l'autobiographie, mais nous pensons que l'autobiographe construit son personnage. Il peut se

⁶ *Idem*, p.40.

⁷ Mathieu-Castellani, p. 47.

baser sur des vérités, mais néanmoins, la mise en scène de l'accusation et de la défense constante dans ce type de récit démontre la volonté de justifier l'intégrité d'un personnage. C'est ce que nous voyons par exemple, lorsque Socrate se cite ou parle de lui-même à la troisième personne à plusieurs reprises dans l'apologie. Il dit : «En moi-même, tout en m'éloignant, je me faisais cette réflexion : «Cet homme-là, moi, je suis plus sage que lui.» (p.77, 21d) À travers cette mise en abîme, Platon fait parler Socrate et Socrate lui-même se cite. Il devient donc doublement un personnage.

Aussi simpliste que cela puisse paraître, je crois que c'est au lecteur de décider s'il veut parler de vérité ou pas lorsqu'il s'agit d'un texte autobiographique. Dans *Le pacte autobiographique*, Philippe Lejeune explique l'attitude du lecteur face à ce type de texte : «le lecteur a souvent tendance à se prendre pour un limier, c'est-à-dire à chercher les ruptures du contrat (quel que soit le contrat).»⁸ Cette parenthèse est primordiale dans le cas de notre apologie car il ne faut pas oublier que Socrate est ici un personnage ambigu auquel Platon donne vie : personnage d'une part et personne de l'autre. Il faut donc que le lecteur décide de ce qu'il veut croire. Il peut décider de prendre pour acquis ce qui est évoqué dans l'apologie, comme étant la «vraie» vie de Socrate ou il peut considérer ce texte comme un legs fait par Platon pour honorer la vie de Socrate. Le lecteur pourrait ultimement voir ce texte comme un témoignage de la figure du sage qu'incarnait Socrate. C'est à lui que revient la responsabilité de voir ce texte comme une fiction littéraire qui donne des détails historiques sur la constitution d'un tribunal, sur le déroulement d'un jugement ou sur ce qu'était un philosophe dans la Grèce antique. C'est aussi à lui de décider s'il veut considérer ce texte comme le début d'un genre littéraire, en l'occurrence l'autobiographie.

Parler de *l'Apologie de Socrate* comme l'origine de l'autobiographie demeure difficile car il est impossible de réellement faire coïncider l'usage de ce terme avec le discours qui nous est donné à lire. Cependant, ce qui est certain, c'est que plusieurs des éléments de ce discours platonicien persistent encore aujourd'hui dans l'autobiographie telle qu'elle est connue et définie. C'est ce que nous avons tenté d'éclaircir en abordant toute la mise en scène judiciaire du procès de Socrate. L'éloquence et la rhétorique mises à l'œuvre dans ce procès sont encore utilisées de nos jours pour tenter de défendre l'existence et le parcours de l'autobiographe. Je vous donne un

⁸ Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, «Points», 1996 [1975], p.26.

bref exemple tiré des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau écrite au XVIIIe siècle. Dès le début de son premier livre, Rousseau écrit :

Que la trompette du Jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain juge. Je dirai hautement :
«Voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus. J'ai dit le bien et le mal avec la même franchise⁹ .

Je vous laisse sur cet exemple mais je veux juste attirer votre attention sur le fait qu'on retrouve ici tous les éléments présents dans l'apologie de Socrate. La mise en scène judiciaire est encore une fois présente : Rousseau s'attend à faire face à un juge – il importe peu que ce soit Dieu ou un tribunal juridique – et il déclare donc qu'il dit toute la vérité sans aucun ornement et qu'il assume son personnage.

⁹ Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, Tome 1, Paris, Le livre de poche, 1965, p.21.

Bibliographie sélective

Texte à l'étude :

Platon, *Apologie de Socrate. Criton. Phédon*, Paris, Le livre de poche, 1992.

Ouvrages de référence :

Bakhtine, Mikhaïl, «Formes du temps et du chronotope» dans *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, «tel», 1978.

Lejeune, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, «Points», 1996 [1975].

Mathieu-Castellani, Gisèle, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, PUF, 1996.

Rousseau, Jean-Jacques, *Confessions*, Tome 1, Paris, Le livre de poche, 1965.